

PRÊT DE CASQUES AUDIO

Qui peut bénéficier de ce service ?

Ce service est réservé aux étudiants inscrits à l'Université.

Le prêt ne pourra pas se faire si l'étudiant n'est pas en règle avec la bibliothèque (documents non rendus)

Où et quand se fait le prêt ?

Le prêt se fait à la banque de prêt de la bibliothèque de langues, pour un usage dans l'enceinte de la bibliothèque uniquement.

Quels sont les documents à fournir ?

- la carte d'étudiant *qui sera gardée à la banque de prêt*

Quelle est la durée du prêt ?

Le prêt se fait pour une ou plusieurs heures selon la disponibilité du matériel.